

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AOUT 2008

Présents : MM. Jean-Paul ÉLINEAU, Jacques BOURCEREAU, François BOSTVIRONNOIS, Antoine DUPÉ, Jean BARREAU, Laurence GARREAU, Philippe CANTIN, Mickaël RECULEAU, Josiane FRÉNEAU, Fabrice DEVAUD, Daniel PIERRE, Denise CORBIN-STEIB, Loïc RENAUD.

Absents : MM. Jean-François JOLLY, Eric MOLLÉ, Marie-Bernadette POIRAUDEAU, Denis BOUTEAU, Alexandra HAGRON, Anne BESSONNET.

Mme Denise CORBIN-STEIB a été élue secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 JUILLET 2008

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 28 juillet 2008.

2) APPROBATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE : DECLASSEMENT ET ALIENATION DE LA PARCELLE N° AM 301 PLACE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique s'est déroulée du 28 juillet 2008 au 11 août 2008 inclus, en vue de classer dans le domaine privé communal, préalablement à son aliénation, une partie de la place de l'Eglise cadastrée section AM n° 301 d'une superficie de 25 m².

Il ajoute qu'aucune personne ne s'est présentée en Mairie lors du déroulement de cette enquête. Il donne ensuite lecture du rapport du commissaire enquêteur lequel émet un avis favorable à cette enquête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve le rapport d'enquête publique rendu par le commissaire enquêteur,
- décide de déclasser et d'aliéner la parcelle cadastrée section AM n° 301, d'une superficie de 25 m², située place de l'Eglise,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

3) CESSION COMMUNE DE COMMEQUIERS/SCI STR 85

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a donné son accord de principe pour céder à la SCI STR 85 (M. et Mme RIOLI-TOUFLIN), l'impasse communale située entre les parcelles cadastrées section AM n° 45 et 46, au prix de 20 euros le m².

Il ajoute qu'une enquête publique s'est déroulée du 28 juillet au 11 août 2008 inclus en vue de déclasser et d'aliéner la parcelle correspondante cadastrée section AM n° 301, d'une superficie de 25 m².

Cette enquête ayant été approuvée, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de céder ce terrain non bâti au prix de 20 € le m².

Vu l'avis du Service des Domaines en date du 1^{er} août 2008 estimant le bien à 500 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte de vendre à la SCI STR 85 (Monsieur et Madame RIOLI-TOUFLIN, domiciliés 90, place de l'Eglise 85220 COMMEQUIERS), le terrain non bâti, cadastré section AM n° 301 et d'une superficie totale de 25 m², au prix de 500 € ;
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur Jacques BOURCEREAU 1^{er} adjoint, à signer l'acte de vente à venir ainsi que tous documents relatifs à celle-ci.

La séance est levée à 21h30



Le Maire,
Jean-Paul ÉLINEAU